



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

## **AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NO 2022-06**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION SUR  
LE PROJET DE RÈGLEMENT  
INTITULÉ :**

**PROJET DE RÈGLEMENT No 2022-  
06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN  
D'INCLURE LE LOT 6 391 897  
DANS LA ZONE D'AMÉNAGEMENT  
PRIORITAIRE**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné :

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2022-07-107 à sa séance du 5 juillet 2022, du projet de règlement numéro 2022-06 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN D'INCLURE LE LOT 6 391 897 DANS LA ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE, tiendra une assemblée publique de consultation le 16 août 2022 à compter de 18 h 30, dans la salle du conseil située au 403, rue Principale, à Piopolis, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**QUE** le projet de règlement vise à :

- Inclure la totalité du lot 6 391 897 à l'intérieur de la zone d'aménagement prioritaire.

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ** à Piopolis, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.

**Emmanuelle Fredette**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière